

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	37 (1949)
Heft:	762
 Artikel:	Union des femmes (Genève)
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-266789

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

présentant l'Amérique latine. Chacune des vingt et une femmes qui s'y trouve est déléguée par son gouvernement.

— Les femmes américaines ont-elles toutes leurs droits ?

— Malheureusement non. Aux Etats-Unis, elles en ont beaucoup, mais non pas tous cependant. Quant à l'Amérique latine, sur les vingt états qui la composent, onze seulement ont accordé aux femmes les droits sociaux, économiques, civils et politiques, ce sont Cuba, l'Uruguay, le Brésil, Panama, le Venezuela, le Guatemala, Salvador, l'Equateur, l'Argentine, la République Dominicaine et tout récemment le Chili. Dans les neuf autres états, les femmes n'ont pas même le droit de vote.

— Et dans les onze premiers, les femmes, électrices, sont-elles aussi éligibles ?

— Oui ; certains de ces états ont d'ailleurs des femmes qui sont députées ou sénateurs. Le Chili compte même une femme parmi ses ministres ! Elle tient le rang d'ambassadeur en Hollande, ainsi d'ailleurs qu'une autre qui, elle, y a été nommée par Cuba.

— Comment menez-vous votre action féministe ?

— Surtout par des conférences : j'apprends aux femmes de nos pays ce qui a été fait en d'autres pays, et je leur indique ce qu'elles doivent réclamer pour obtenir l'égalité avec les hommes. Les femmes d'Amérique latine sont d'ailleurs extrêmement avancées au point de vue culturel, mais il nous reste encore à apprendre au point de vue organisation.

— Quelle a été votre action au sein de l'O.N.U. ?

— Je siègeais à la Troisième Commission, celle qui a rédigé la Déclaration des droits de l'homme. Mais ma tâche n'a pas été facile... j'ai dû batailler pour arriver à ce que soit voté mon amendement en faveur des femmes, contenu dans le Préambule. D'ailleurs, voyez vous-même...

Et miss Bernardino me tend la feuille « historique » sur laquelle figurent les votes des délégués. A ma grande stupeur, j'y lis trois « non », émanant de trois grandes nations réputées par ailleurs pour leur action sociale !

— J'ai averti les pays dont les délégués avaient été compréhensifs à notre égard, afin que les femmes leur adressent un télégramme de remerciements, car ils l'avaient vraiment mérité ! me dit miss Bernardino en souriant.

— Naturellement, toutes les déléguées à l'O.N.U. vous ont soutenu ?

— Pas toujours, précisément... il m'a parfois été plus facile de convaincre les hommes que les femmes ! Elles devraient cependant faire preuve de solidarité ; songez qu'il existe certains pays où les femmes ne sont même pas citoyennes... Voici pourtant vingt ans que le Conseil international des femmes lutte pour obtenir l'égalité de droits pour les deux sexes, et nous n'abandonnerons pas la lutte tant que justice ne nous aura pas été rendue.

— Puis-je vous demander comment vous est venue l'idée de défendre les droits des femmes ?

— Très simplement. J'avais quatorze ans lorsque j'ai perdu mes parents, et, toute jeune, j'ai dû travailler et lutter pour aider ma famille — ma jeune sœur a été la première femme professeur d'Université à Saint-Domingue. Après, j'ai continué, voilà tout...

En bref, c'est pour éviter à d'autres les difficultés qu'elle a connues elle-même que miss Bernardino s'est jetée dans la mêlée, attitude fort sympathique. Mais que se passe-t-il ? Elle fait une contre-offensive, et me voici, par surprise, interviewée à mon tour :

— J'aurais une ou deux questions à vous poser, moi aussi... Quels sont exactement les droits des Françaises ?

— Les Françaises ont de nombreux droits lorsqu'elles sont célibataires, et les perdent à peu près tous en se mariant... Il leur faut une procuration du mari pour tout acte financier, administratif, etc.

— Dans mon pays, en République Dominicaine, les femmes administrent elles-mêmes leurs affaires et leurs biens.

— En France, à ce point de vue-là, les femmes mariées sont en tutelle !

Me sachant correspondante du *Mouvement féminin* de Genève, miss Bernardino me demande maintenant pourquoi les femmes suisses ne parviennent pas à obtenir le droit de vote.

— Parce que chaque fois qu'il y a consultation populaire — la dernière en date a eu lieu, je crois, à Soleure — les hommes opposent leur veto, privilège spécial des électeurs helvétiques.

La présidente du Comité interaméricain sourit sans contrainte ; on ne saurait trouver en elle la moindre trace de morgue, et bien des Européennes compliquées pourraient prendre, auprès de cette Sud-Américaine, une leçon de simplicité... Lorsque la Déclaration des droits de l'homme sera publiée, que nos lectrices n'oublient pas, en s'arrêtant dans le Préambule à cette petite phrase : « Dans l'égalité des droits des hommes et des femmes » que c'est à la Femme américaine 48 qu'elles doivent le rappel de leurs droits à la Tribune des Nations Unies. J. A.

Près des états-majors surtout dans les pays occupés, soit encore dans les usines d'armements. Vers la fin de la guerre elles étaient même appelées à faire le service de combattantes au front, surtout dans l'artillerie antiaérienne. Tandis que les armées des Alliés ne faisaient pas de prisonniers féminins, les Soviétiques, par contre, n'hésitaient pas à déporter toutes les femmes capturées des armées ennemis et à les soumettre aux travaux forcés dans les mines de la Sibérie. On estime qu'environ 20 000 de ces pauvres créatures souffrent dans ces enfers lointains sans aucune possibilité de communication avec leur famille et il est certain que la plupart d'elles ne reviendront plus jamais. Malheureusement tous les essais de la part de nos organisations pour adoucir leur triste sort n'ont abouti à rien jusqu'ici.

Il me paraît que, nous autres femmes allemandes, avons le devoir sacré de garantir à notre jeunesse féminine un sort plus digne pour l'avenir et un standard de vie conforme à celui des pays civilisés occidentaux. Il importe d'assurer leurs droits au point de vue : 1. du droit public ; 2. du droit civil ainsi que 3. du droit ouvrier. En ce qui concerne le droit public il a été déjà incontestablement établi depuis 1918, du moins en théorie, ce qui me dispense d'en parler ici. Force nous est, de transformer cette théorie pleinement en réalité.

Concernant le droit civil nous visons à une réforme du droit conjugal et à l'introduction d'une loi régulant les droits sur les biens acquis pendant le mariage (Zugewinstgemeinschaft). En cas de divorce ces biens devront être partagés entre les époux.

La loi ouvrière devra garantir l'égalité des droits du travail pour les deux sexes, mêmes salaires pour le même travail et la même efficacité. Hommes et femmes sont égaux devant la loi, le travail de la ménagère au sein de la famille devra être considéré comme travail professionnel et égal à n'importe quel autre travail masculin.

Il va sans dire que nous luttons pour que le travail féminin s'adapte à la capacité physique, c'est-à-dire qu'il se fasse dans des conditions spéciales. Il est inadmissible qu'une femme soit employée dans les mines ou pendant la nuit ou dans les durs travaux du bâtiment, car le but essentiel est d'assurer la santé de toute la nation... M. v. K.

Lettre d'Allemagne

...La jeune fille allemande ne veut plus être protégée de la même façon que jadis, elle a passé une école bien dure pendant la guerre et les années suivantes, qui l'ont rendue très indépendante. Déjà son éducation sous le régime nazi était très différente de celle pratiquée antérieurement chez nous et de celle des pays à l'ouest, de nos jours. Les jeunes filles étaient élevées beaucoup plus librement, l'école tendait à les aliéner du foyer familial et en bien des cas elles furent portées à dénoncer même leur parents si ceux-ci n'étaient pas d'accord avec le régime. Au point de vue moral on leur prêchait que le suprême devoir de la femme était de faire cadeau au Führer d'un enfant, ou si possible de plusieurs, par quel moyen que ce soit. Les années d'école terminées elles étaient forcées de faire un an de travail obligatoire, soit chez des paysans, soit dans des usines. Elles étaient hébergées dans des camps de travail sous une discipline militaire et constamment influencées par une propagande antiréligieuse. Alors éclata la guerre. Femmes et jeunes filles furent enrôlées en grande quantité dans l'armée, soit comme téléphonistes, soit comme dactylos au

Aux élections municipales de Berlin, en novembre, le 80 % des électeurs ont voté, tandis que le 90 % des électrices sont allées aux urnes. Qui dira que les femmes s'intéressent moins que les hommes à la politique ?

Le Gouvernement de l'Inde interdit aux femmes de travailler sous terre, par conséquent dans les mines. Toutes les femmes ne sont pas satisfaites de cette sollicitude à leur égard. Elles demandent qu'aucune ne soit contrainte de le faire, mais que celles qui sont robustes ne soient pas écartées de ce travail, si elles le désirent.

Catholic Citizen.

idée de recommander au groupe lausannois la cause de Mme Machuca de Garcia.

S. B.

N. B. — Il va sans dire qu'en Suisse, la « carrière » est fermée aux femmes ; elles ne peuvent pas même être attachées sociales, bien que le travail social soit essentiellement du travail féminin. Mme Quinche a rappelé que lorsqu'une juriste spécialement compétente posa sa candidature à un poste de dactylographe, si elle voulait bien passer un diplôme de dactylographie...

S. B.

Une sculptrice

Les femmes sont rares qui se distinguent dans la sculpture, art difficile entre tous. Nous avons déjà parlé du grand talent et des succès de Mme Marguerite-Anne de Blonay, une Vaudoise qui a fait sa carrière en France et qui est fixée à Rabat depuis 1934. Mme de Blonay a exposé deux fois à Lausanne, inscrites par le Maroc et la terre africaine.

Mme de Blonay vient d'être nommée à l'unanimité membre correspondant étranger de l'Académie des sciences coloniales à Paris, pour la valeur ethnographique et artistique de la mission qu'elle vient d'accomplir au Cameroun et en Guinée.

Seule souvent, parfois accompagnée d'un mécanicien, Mme de Blonay a fait un long voyage au centre de l'Afrique conduisant sa camionnette — une ambulance militaire fran-

A l'Assemblée constituante de l'Allemagne occidentale, à Bonn, une motion des démo-crates-chrétiens, a proposé : les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.

On annonce le décès, en Angleterre, de Mme Flora Drummond, qui aux côtés de Mrs Pankhurst, participa aux campagnes héroïques des suffragettes, il y a une quarantaine d'années. Elle fut de celles qui suivirent la détention et firent la grève de la faim.

Miss Anne Laughlin (USA) vient d'être nommée chef de la mission en Bulgarie du Fonds international de secours à l'enfance. International women's news.

Mme Ch. J. van der Molen a été nommée professeur de droit international à l'Université d'Amsterdam. C'est la première femme qui occupera une chaire dans cette université. Bulletin du conseil international des femmes.

Mme Lobsiger-Dellenbach, sous-directrice du Musée d'Ethnographie de Genève, vient de rentrer d'un voyage d'études parmi les tribus du Sahara ; elle a étudié notamment les techniques primitives des métiers féminins.

Le grand prix de Rome de musique a été attribué, cette année à une femme : Mme Odette Garty (France).

Une jeune fille de Sydney, Dr Joan Redschaw a été nommée médecin assistant sur un navire. C'est la première femme occupant un tel poste, elle est spécialiste pour les enfants.

Aux courses internationales féminines de Grindelwald, Kersti Pekkinen (Finlande) est gagnante de la course de fond, Celina Seghi (Italie), du slalom, Erika Mahrlinger (Autriche), du combiné alpin.

Les femmes dans les commissions.
Le Grand Conseil genevois a réélu membres de la conférence scolaire, Mesdames J. Droin, M. Ducommun, Ch. Rosselet et Werner-Lachenal. Cette conférence créée en 1947, s'est réunie trois fois en dix-huit mois, elle a discuté entre autres de l'âge d'admission dans les écoles ; plusieurs membres ont suggéré des sujets à étudier par la conférence, notamment le recrutement du corps enseignant, l'enseignement moral et l'hygiène



caise transformée — au cours de l'hiver 1947-1948 ; elle a rapporté de son voyage de délicieuses aquarelles, à la fois œuvres d'art et documents ethnographiques, types de griots, de danseurs, de danseuses, de guerriers, ainsi que des modèles qui lui ont permis d'exécuter de nombreuses sculptures récemment exposées à Rabat, à Lyon et à Paris.

Cette distinction accordée à une artiste vaudoise de grand talent récompense aussi une femme vaillante et courageuse, qui a donné de nombreuses preuves d'un cran peu ordinaire.

S. B.

Union des Femmes (Genève)
Le 13 janvier, Mme Gustave Hentsch entraîne les membres de l'Union dans un voyage à travers la Hollande 1948 et l'illusion était complète, puisqu'il s'agissait d'un film commenté où les paysages caractéristiques des Pays-Bas défilaient sous les yeux enchantés du public.

Scène beaucoup plus sévère le 24 janvier : aux dames de l'Union, s'étaient joints les membres de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, de l'Association genevoise des femmes universitaires et de « Pro Familia » pour écouter Me S. Ch. Horneffer parler de « L'avocat devant la question du divorce ». L'orateur cependant fut suralégué son sujet de mainte anecdote, de mainte épisode dramatique et apporter à un auditoire compact la sage expérience d'un homme droit et d'un cœur généreux.

A. W. G.